

---

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 10 septembre 2024

Rapporteur de minorité : Gilles-Olivier BRON

**DA 375 - 24.09 CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 5'400'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN COIN-DE-TERRE (SÉQUENCE ROUTE DE MEYRIN - AVENUE DE CROZET) ET À LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR ÉLARGI À L'AVENUE DE CROZET**

M. LABOURIER, Ingénieur civil – chef de projets au Service de l'aménagement (SAM), présente le projet (voir le rapport de majorité de M. MARIN pour la synthèse de celui-ci).

Un commissaire (PLR) annonce son opposition à la présente DA, uniquement sur les aspects du réaménagement du chemin du Coin-de-Terre. Selon lui, il s'agit une fois de plus d'un projet qui limite la circulation en direction du Petit-Saconnex depuis Les Avanchets et Meyrin. Depuis quelques mois, il est interdit d'emprunter le chemin des Floralies en sortant de la cité des Avanchets (création d'une double ligne blanche). Avec ce projet de DA 375 - 24.09, c'est le report assuré sur la seule avenue de Riant-Parc pour tout le trafic en direction du Petit-Saconnex depuis ce secteur de la Commune de Vernier. Cela deviendra en effet la seule voie d'accès sans devoir descendre jusqu'à la Servette, puisqu'il sera impossible en l'état de prendre l'avenue du Bouchet depuis la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casaï. Par ailleurs, avec la suppression de la présélection dans le sens inverse, ce sont tous les véhicules remontant depuis la Servette qui seraient dans l'impossibilité de se rendre facilement à l'avenue de Crozet ou à l'avenue Edmond-Vaucher.

À la réponse de M. MORO, Chef du SAM, que la Ville de Genève envisageait, du moins à un moment, un giratoire au croisement route des Franchises / avenue Edmond-Vaucher, l'amendement suivant est déposé par ledit commissaire, soit l'ajout d'une nouvelle puce, en décalant les autres points : « 1. demander au Canton de modifier la présélection au carrefour du Bouchet (dans le sens Ville-Meyrin) pour permettre le demi-tour pour accéder à l'avenue Edmond-Vaucher ».

En raison des informations données lors de la commission, un commissaire (MCG) propose de surseoir au vote pour procéder à de nouvelles auditions. Il souhaite aussi s'assurer que les habitants de la zone élargie sont d'accord avec ce projet, qui va profondément modifier les flux de circulation de façon pérenne. Il demande donc que l'OCT, la Ville de Genève et des représentants des habitants de Crozet-Balexert soient auditionnés.

**VOTES :**

- ❖ Refus de nouvelles auditions et de surseoir au vote par 5 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S) et 5 OUI (2 MCG, 1 PLR, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE).
- ❖ Refus de l'amendement par 6 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE), 3 OUI (1 MCG, 1 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).
- ❖ La DA 375 - 24.09, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 5'400'000.00 TTC destiné au réaménagement du chemin de Coin-de-Terre (séquence route de Meyrin – avenue de Crozet) et à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement du secteur élargie à l'avenue de Crozet, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 PLR) et 2 abstentions (2 MCG).